

# Demande de prêt – Equipement du logement



3 rue des Alliés – 38051 Grenoble Cedex 9 – Tél. 32 30 (prix d'un appel local)

**Avant de compléter la demande, merci de prendre connaissance de la notice explicative jointe**

N° allocataire | \_\_\_\_\_ |

**Vous demandez** (à cocher) :

Un prêt pour réaliser l'achat d'équipement mobilier et /ou électroménager d'un montant maximum de 800€.

**OU**

Un prêt car vous vous installez dans un nouveau logement et que vous êtes dans l'une des **3 situations suivantes** :

- vous vous équipez pour une première installation dans le logement
- vous vous équipez car vous passez d'un logement meublé à non meublé
- vous avez besoin de vous rééquiper, à la suite d'une séparation de couple.

**Vous devez réaliser votre demande dans les 6 mois de votre installation (maximum).**

Ce prêt est d'un montant maximum de 1 500 €.

## VOS COORDONNEES :

Nom et prénom de l'allocataire : .....

Nom et prénom du conjoint : .....

Grossesse en cours déclarée à la Caf :    oui     non

Adresse : .....

.....

Date d'entrée dans le logement : .....

## ÊTES-VOUS SOUS MESURE DE PROTECTION (TUTELLE, CURATELLE) ?

Oui     Non

Si oui, votre tuteur doit signer cette demande.

## AVEZ-VOUS UN DOSSIER DE SURENDETTEMENT DEPOSE OU EN COURS AUPRES DE LA BANQUE DE FRANCE ?

Oui     Non

Si oui, cochez à quelle étape de la procédure êtes-vous :

- Dossier de demande déposé ;
- Plan conventionnel de redressement;
- Mesures de réaménagement imposées ou recommandées;
- Procédure de rétablissement personnel (joindre le jugement).
- Dossier jugé recevable par la commission ;
- Moratoire;

**EN CAS DE PREMIERE INSTALLATION DANS LE LOGEMENT, QUELLE ETAIT VOTRE SITUATION DE LOGEMENT AVANT LA DEMANDE DE PRET ?** (Joindre un justificatif de votre situation antérieure : une attestation d'hébergement précisant le lieu d'hébergement ainsi que les dates exactes d'hébergement)

.....

.....

**PRECISEZ LE MONTANT DU PRET SOLLICITE ?** ..... € (Rappel : 800 € maximum pour de l'équipement ou 1 500 € maximum pour un des trois motifs d'installation dans le logement).

**COCHEZ LES ARTICLES DEMANDES (DEVIS DETAILLE DU COMMERÇANT A JOINDRE) :**

<b>ATTENTION</b> : Seuls les articles présents dans cette liste peuvent faire l'objet d'une demande. Tout autre article sera systématiquement refusé.		
<b>Equipements mobiliers</b>	<b>Equipements ménagers</b>	<b>Autres équipements</b>
<input type="checkbox"/> Lit <input type="checkbox"/> Literie (sauf linge) <input type="checkbox"/> Canapé et/ou convertible, fauteuil <input type="checkbox"/> Armoire <input type="checkbox"/> Meuble de rangement <input type="checkbox"/> Table <input type="checkbox"/> Chaise <input type="checkbox"/> Bureau <input type="checkbox"/> Élément de cuisine et de salle de bain	<input type="checkbox"/> Lave-linge <input type="checkbox"/> Sèche-linge <input type="checkbox"/> Lave-vaisselle <input type="checkbox"/> Réfrigérateur <input type="checkbox"/> Congélateur <input type="checkbox"/> Plaque de cuisson <input type="checkbox"/> Cuisinière <input type="checkbox"/> Hotte <input type="checkbox"/> Four à micro-onde <input type="checkbox"/> Aspirateur <input type="checkbox"/> Machine à coudre <input type="checkbox"/> Fer, table à repasser <input type="checkbox"/> Chauffage d'appoint	<input type="checkbox"/> Téléviseur <input type="checkbox"/> Matériel informatique <input type="checkbox"/> Jeux et/ou matériels pédagogiques spécialisés pour les enfants en situation de handicap <input type="checkbox"/> Articles et matériels de puériculture (non pris en compte pour une installation dans le logement)

Si un même article est demandé en plusieurs exemplaires, expliquez la raison :

.....  
.....

**VOUS DEVEZ JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER :**

- Un devis nominatif des articles datant de moins de 2 mois.
- La déclaration de situation pour les prestations familiales et les aides au logement complétée, datée et signée (téléchargeable sur [caf.fr](http://caf.fr) [déclaration de situation](#)).
- Un justificatif de sa situation pour une installation dans le logement (justificatifs de séparation, d'hébergement...).

**Je déclare avoir pris connaissance de la réglementation relative au prêt équipement logement et m'engage à le respecter.**

**J'autorise la Caf de l'Isère, à verser, le montant du prêt demandé au commerçant ou fournisseur.**

**Je soussigné(e), certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur la présente demande sont exacts.**

A....., le .....

Signature de l'allocataire

Signature du conjoint

*La loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Article L114-13, L835-5 du code de la Sécurité Sociale et 441-1 du code pénal).*

*La Caf vérifie l'exactitude des déclarations (Art. L114-19 du code de la Sécurité Sociale).*

*La loi n° 78-17 du 06/01/1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'organisme qui a traité votre demande.*



## Prêt équipement du logement – Notice explicative 2022

<b>Bénéficiaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Être allocataire et percevoir des <u>prestations familiales</u> pour un/des enfant(s) à charge et/ou avoir une grossesse déclarée à la Caf (à compter du 7<sup>e</sup> mois).</li> <li>➤ Avoir un <u>quotient familial</u> inférieur ou égal à <u>800 €</u> lors de la demande.</li> <li>➤ Justifier de sa première installation ou de sa séparation en cas d'installation</li> </ul>
<b>Conditions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La demande d'un même article en plusieurs exemplaires doit être explicitée.</li> <li>➤ Les articles peuvent être achetés d'occasion, dès lors, qu'ils sont fournis par un centre de vente d'occasion. L'achat entre particulier n'est pas autorisé.</li> <li>➤ Pour une première installation dans le logement, la demande doit être faite dans les <u>6 mois</u> suivant l'installation.</li> <li>➤ Le prêt de la Caf ne peut pas être le complément d'un autre prêt/crédit contracté auprès de l'enseigne commerciale ou d'un organisme de crédit.</li> <li>➤ Les frais de garantie et de livraison sont exclus de la prise en charge Caf.</li> <li>➤ L'attribution du prêt ne constituant pas un droit, la Caf se réserve la possibilité de modifier ou refuser la demande qui lui sera soumise si elle le juge opportun.</li> <li>➤ Les prêts sont accordés dans la limite des crédits disponibles.</li> </ul>
<b>Cas de refus</b>	<p>Vous ne devez pas :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Avoir un autre prêt en cours de remboursement ou en instance de traitement auprès de la Caf, sauf pour le Prêt amélioration de l'habitat qui est cumulable.</li> <li>➤ Avoir un dossier de surendettement déposé à la banque de France.</li> <li>➤ Être auteur d'incivilité grave ou de fraude avérée pour obtenir des droits aux prestations.</li> <li>➤ Demander un article qui ne figure pas dans la liste autorisée.</li> </ul>
<b>Montant du prêt</b>	<p>Deux montants possibles selon votre situation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 800 € maximum pour de l'équipement mobilier et électroménager.</li> <li>ou</li> <li>➤ 1 500 € maximum pour une installation dans le logement.</li> </ul>
<b>Conditions de remboursement</b>	<p>Le remboursement s'effectue en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 27 mensualités maximum pour un prêt de 800€.</li> <li>ou</li> <li>➤ 40 mensualités maximum pour un prêt de 1 500€.</li> </ul> <p>Elles sont prélevées sur les prestations familiales et ne peuvent pas être inférieure à 30 €. En cas d'absence de prestation ou de fin de droit, vous vous engagez à rembourser les mensualités par prélèvement automatique sur votre compte bancaire.</p>
<b>Démarches</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Vous devez transmettre, à la Caf, la demande complétée et signée, accompagnée de l'imprimé « Déclaration de situation » complété, le devis et les justificatifs demandés en cas d'installation à : <b>Caisse d'Allocations familiales de l'Isère – 3, rue des alliés 38 051 Grenoble Cedex 9</b></li> <li>2. Le dossier est étudié par la Caf et si accord, vous recevez la notification de décision sur votre compte allocataire ainsi que le contrat de prêt par courrier quelques jours après.</li> <li>3. A leur réception, vous devez les compléter et signer puis transmettre à la Caf : un exemplaire du contrat (conservez l'autre exemplaire), la procuration, le bon de commande conforme au devis et le Rib du magasin.</li> <li>4. La Caf vérifie la conformité des documents puis verse le montant du prêt au commerçant.</li> <li>5. La première mensualité de remboursement est retenue le premier mois suivant le versement du prêt.</li> </ol>